

Programme PiSourd·e

Un programme unique
aux Beaux-Arts de Marseille

Guide des bonnes pratiques

Beaux-Arts de Marseille
Un établissement Campus art Méditerranée



1. Introduction
2. Une langue à part entière
3. Les interprètes en langue des signes
aux Beaux-Arts de Marseille
4. Les démarches à réaliser avant toute intervention
5. Comment préparer une prise de parole
en présence d'un-e interprète
6. Conseils pratiques
7. Quelques signes pour débiter
8. Ressources, outils
9. Atelier des langues

L'école des Beaux-Arts de Marseille est site pilote pour le programme PiSourd-e et met en place les conditions d'accès à l'enseignement de l'art et du design par une série de dispositifs.

Sa philosophie repose sur une approche bilingue, français écrit/langue des signes française, tout en s'adaptant aux différents profils des étudiant-es ou des intervenant-es. Ici, nous estimons que les inégalités d'accès à la santé, à l'éducation, à la formation et à la professionnalisation, entre autres, sont déjà bien trop grandes. Nous souhaitons donc, à notre échelle, faciliter l'accès à l'enseignement, aux ateliers et aux pratiques afin de réduire les inégalités au sein des études aux Beaux-Arts de Marseille.

Parmi les dispositifs mis en place, l'école organise la présence d'interprètes pour les étudiant-es. Cela les libère d'une charge mentale qu'ils subissent suffisamment au quotidien ou qu'ils ont expérimenté pendant leur parcours d'études.

Aussi, chaque année, un appel à volontariat pour la prise en notes des cours est communiqué aux étudiant-es entendant-es qui sont inscrit-es dans les mêmes cours que les étudiant-es Sourd-es. Ce travail est rémunéré chaque fin de semestre.

Enfin, un suivi individuel, des réunions collectives, de l'aide au français écrit et à la traduction sont assurés en équipe par un-e enseignant-e coordinateur-riche locuteur-riche de LSF, un-e enseignant-e de français langue étrangère et un-e moniteur-riche ayant une bonne connaissance de son fonctionnement avec l'aide des interprètes.

Une langue à part entière

La langue des signes a été bannie à l'issue du Congrès international qui s'est déroulé à Milan en 1880. Lors de ce congrès, il a été affirmé que pour l'éducation des jeunes Sourd-es, la méthode orale seule était recommandée (le français articulé et la lecture labiale).

Déclarée langue de droit en 1991, puis reconnue comme langue à part entière en 2005, elle fait aujourd'hui l'objet d'une proposition de loi visant à l'inscrire dans la constitution. On dit donc bien « langue » des signes et non pas « langage des signes ».

Il existe plusieurs surdités. Certaines personnes le sont de naissance, d'autres le deviennent à la suite d'un accident, d'une pratique sportive, d'une maladie, etc. On parle alors de surdité pré ou post-linguale. Le rapport à la langue française, orale (et la possibilité de lecture labiale) et écrite est différente selon les cas. La langue des signes française est la langue première pour nombre de ses locuteur·ices. La langue française (orale et écrite) est considérée comme langue seconde, ou étrangère seconde.

Langue des signes aux Beaux-Arts de Marseille

Les interprètes intervenant aux Beaux-Arts de Marseille sont tous·tes formé·es à l'interprétation et titulaires d'un diplôme de niveau master, garantissant le respect du code de déontologie de la profession:

- **secret professionnel,**
- **fidélité du message et neutralité.**

Ils interviennent dans de nombreux domaines:
enseignement, culture, justice, santé, social et politique.

Aux Beaux-Arts de Marseille, leur intervention se fait en tant que vacataires, sur réservation anticipée (au moins un mois à l'avance si possible), leur agenda étant souvent très chargé. Il est donc important de respecter les horaires réservés, leur emploi du temps n'étant pas toujours flexible.

L'interprétation français/langue des signes française (LSF) se fait dans les deux sens. Comme les langues utilisées passent par des canaux différents (visuel/gestuel pour la LSF et auditif/vocal pour le français), l'interprétation simultanée avec un léger décalage est tout à fait possible.

Les démarches à réaliser avant toute intervention

■ Cours, conférences et réunions

Pour réserver un interprétariat, envoyez une demande par mail. Cette requête doit être faite suffisamment tôt, un mois à l'avance si possible. Dans cette demande, il faut préciser la date, les horaires, la salle du cours et quelques indications sur la nature des contenus (exemples : cours théorique, temps d'atelier, préciser s'il y a peu d'échange verbal, des échanges soutenus, en continu...)

reservations.interpretes@beauxartsdemarseille.fr

Afin que les interprètes puissent se préparer et intervenir au mieux, il faudra transmettre par mail des documents sur les sujets qui seront abordés: textes, termes spécifiques, références, documentation autre...

interpretes.pisourd@beauxartsdemarseille.fr

■ Ateliers et entretiens individuels

Si un-e étudiant-e locuteur-ice de LSF demande la présence d'un-e interprète pour un entretien, merci d'envoyer plusieurs créneaux possibles pour vous, en amont de la rencontre (un mois à l'avance si possible) à cette adresse :

reservations.interpretes@beauxartsdemarseille.fr

NB: il est préférable que la personne concernée choisisse elle-même son mode langagier dans le cas de l'entretien individuel: langue des signes française avec interprète ou langue française (orale ou écrite).

Comment préparer une prise de parole en présence d'un-e interprète

Des interprètes en LSF seront présent·es pour traduire votre prise de parole. Pour garantir une traduction de qualité, qu'il s'agisse d'une conférence, d'un cours, ou d'une table ronde, **les interprètes ont besoin d'un document préparatoire**. Celui-ci doit contenir tous les éléments utiles à la compréhension du sujet, du vocabulaire et des concepts mobilisés.

La **préparation est essentielle** pour permettre aux interprètes d'assurer leur travail dans les meilleures conditions et garantir aux étudiant·es locuteur·ices de la LSF **un accès équitable aux contenus**.

▲ Pourquoi la préparation est-elle importante?

Les interprètes ne sont pas forcément spécialistes dans le domaine de la création contemporaine et interviennent dans des contextes très variés. Il est donc possible qu'ils ne connaissent pas tous les concepts spécifiques à votre intervention.

- Pour garantir une traduction fidèle, iels doivent comprendre votre point de vue, votre posture, ainsi que les objectifs de votre intervention.
- La LSF et le français ayant des structures linguistiques très différentes, il est souvent nécessaire de reformuler certains concepts: les connaître à l'avance est donc essentiel.

Qu'est-ce qu'un document de préparation?

Il ne s'agit pas du discours final ni d'un document formel.
Cela peut être:

- un brouillon de votre intervention,
- un plan avec les grandes idées,
- une liste de points clés ou d'exemples.

Mais il est important d'y inclure les éléments suivants:

Les noms des auteur·ices, des œuvres et des références citées, afin de faciliter l'épellation des noms et titres par l'interprète.

Les liens des vidéos qui seront projetées pendant l'intervention, afin que les interprètes puissent les visionner en amont. Si possible, choisir une vidéo sur laquelle des sous-titres français sont disponibles.

Quand envoyer le document de préparation?

Le document de préparation doit être envoyé **une semaine avant l'intervention**, afin de respecter les délais de travail et de préparation des interprètes.

Que ce soit par mail ou par téléphone, il est tout à fait possible d'échanger avec l'un·e des interprètes qui seront présentes le jour de votre intervention. Si vous avez un doute sur les documents à envoyer, si vous n'êtes pas sûr·e de ce qui est utile, ou si vous souhaitez simplement des précisions sur la meilleure façon de collaborer avec les interprètes, vous pouvez les contacter à l'adresse email suivante :

interpretes.pisourd@beauxartsdemarseille.fr

Quelques conseils supplémentaires pour rendre votre présentation plus accessible pour tout le monde:

- ◆ **Afficher les noms des auteur·ices et des œuvres** sur la présentation projetée, pour faciliter la compréhension visuelle.
- ◆ **Choisir des vidéos sous-titrées** autant que possible.

Conseils pratiques

- ◆ **Projection:** favoriser les vidéos sous-titrées en français.
- ◆ **Salle de cours:** préférer un espace avec une bonne acoustique et un bon éclairage pour l'interprète.
Dans le cas d'une salle de projection, un éclairage d'appoint ou un spot au-dessus de l'interprète sera indispensable pour une bonne visibilité de la langue.
- ◆ **Attention à la prise de parole de chacun-e** (se couper la parole rend impossible l'interprétation de toustes). De la même manière, pour laisser la possibilité à la personne sourde d'intervenir, attendre la fin de l'interprétation (il peut y avoir un décalage de quelques secondes).
- ◆ **Prévoir la projection d'un document** pour les noms propres et termes techniques (ou les inscrire au tableau).
- ◆ **Penser une temporalité au regard:** la langue passant par le canal visuel, on ne peut pas regarder et écouter simultanément.
Laisser le temps de regarder le document, et le temps d'écouter (avec les yeux).
- ◆ **Suivre un cours et des échanges en situation d'interprétariat** génère une plus grande fatigue que dans une même langue source. Des temporalités plus adaptées peuvent être proposées lors de vos échanges collectifs en ateliers, pendant les cours et conférences.

En situation d'interprétariat

La personne sourde locutrice de LSF regarde l'interprète en raison du canal visuel/gestuel de la langue. Elle reste la personne avec laquelle vous êtes en échange verbal, adressez-vous à elle.

Faites attention à tout obstacle qui viendrait interrompre le lien visuel entre la personne sourde et l'interprète.

Prévoyez des temps d'échanges plus longs afin de laisser le temps à l'interprétation (par exemple un 1/3 temps supplémentaire est prévu dans ce cas pendant les concours et examens).

Lorsque l'échange est sans interprète et que vous ne maîtrisez pas la LSF, si l'étudiant-e le peut et l'accepte :

- articulez bien, sans crier (la déformation de la bouche rend difficile la lecture labiale)
- évitez tout obstacle devant la bouche
- utilisez votre corps en mimant, en pointant

Quelques signes pour débiter

Les QR codes renvoient à des vidéos en LSF



- Bonjour -



- Ça va -



- Merci -



- S'il vous plaît -



– École des Beaux-Arts –



– Art –



– Design –





Ressources

Sur le droit de choisir une communication bilingue, langue des signes/français, dans l'éducation des enfants, 1991:

- https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006696487/1991-01-20

Sur les difficultés dans l'accès à l'éducation, aux soins et à la citoyenneté. Pour en savoir plus, voir le rapport de Dominique Gillot, 1998:

- <https://www.vie-publique.fr/rapport/24385-le-droit-des-sourds-115-propositions-rapport-au-premier-ministre>

Sur le droit de choisir la langue des signes française comme langue d'enseignement, 2005:

- https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000002062948

« Art. L. 312-9-1. - La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à favoriser son enseignement. Il est tenu régulièrement informé des conditions de son évaluation. Elle peut être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle. Sa diffusion dans l'administration est facilitée. »

Sur la demande d'inscription de la langue de signes française dans la constitution, 2022:

- https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/I16b0606_proposition-loi

Sur le code de déontologie des interprètes. Pour en savoir plus:

- <https://afils.fr/code-ethique>

AFILS: Association Française des Interprètes en Langue des Signes

Sur le congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française.

Pour en savoir plus:

- <https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2008-2-page-83.htm>

Réflexions sur le congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIX^e siècle, de Florence Encrevé

Et voir fonds PiSourd-e à la bibliothèque des Beaux-Arts de Marseille

Liens cliquables sur la version numérique

Outils

Application de sous-titrage AVA : permet le sous-titrage d'une conversation en direct (micro *bluetooth* compatible, disponible en prêt à l'Atelier des Langues).

📍 <https://fr.ava.me>

Application *Rogervoice* : permet d'appeler dans différents modes d'appels (langue des signes ou sous-titrage).

📍 <https://rogervoice.com/fr/nos-solutions/accessibilite-telephonique-pour-tous/>

Sous-titrage disponible sur la plateforme *Teams* :

dans la barre de réglage > Autres > Langue & voix > Activer les sous-titres >

Choix de la langue parlée

L'application *Notes* sur votre smartphone a une fonction micro qui permet la transcription instantanée de la parole

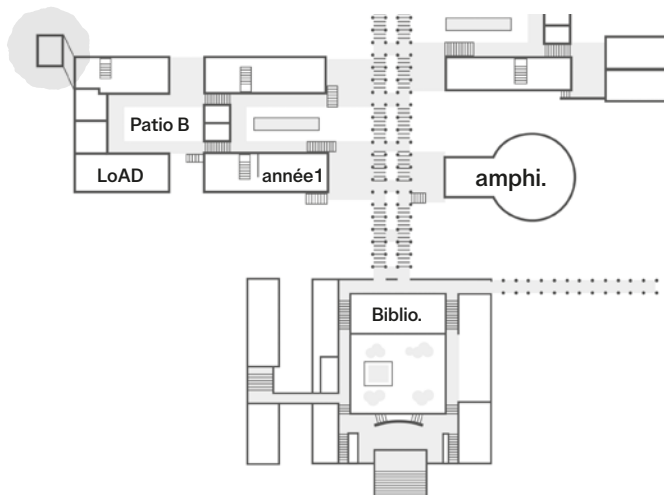
La plateforme d'appel *Acceo*, sur la page d'accueil du site internet de l'école, permet l'accessibilité téléphonique à tous les services culture (dont l'école des Beaux-Arts de Marseille) aux personnes sourdes et malentendantes

📍 https://app.acce-o.fr/client/ministere_culture

Atelier des Langues

Propose du soutien en langues pour tout·e étudiant·e

Localisation: B6 à l'étage



Contacts pour toute aide et information

Alexandra Gadoni 📧 **Franca Trovato**

alexandra.gadoni@beauxartsdemarseille.fr

franca.trovato@beauxartsdemarseille.fr

**Beaux-Arts
de Marseille**



Ce guide des bonnes pratiques a été coordonné par Jessica Prévot, monitrice PiSourd·e 2023/2024, avec la participation des étudiant·es du programme 2023/2024: Léandre Chevreau, Lola Colin, Antoine Hury, Lorry Devillers, Hugo Gathier.